



Plan de certification

► *Organisme de formation*

CNSNMM Prémanon

► *Diplôme*

*DEJEPS activités du cyclisme,
spécialité perfectionnement
sportif, option VTT*

Epreuve certificative	Nature, description précise et durée des épreuves	Composition du binôme d'évaluation : qualité des formateurs (professionnel, membre de la DTN, formateur, tuteur, ...)	Dates (ou période) d'évaluation & Lieux d'évaluation
UC1 (Concevoir un projet d'action) et UC2 (Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action)	Dossier (à transmettre au CNSNMM 1 mois avant la date de l'épreuve) + oral : soutenance de dossier (15 minutes de présentation + 30 minutes d'entretien avec le jury)	1. Formateur désigné par le CNSNMM 2. Professionnel (moniteur de VTT ou responsable de structure professionnelle ou associative proposant des produits d'encadrement en VTT)	- 2 août 2027: rendu dossier au CNSNMM - 6 septembre 2027: soutenance du dossier, CNSNMM - 4 octobre 2027: rattrapage du dossier, CNSNMM
UC3 (Conduire une démarche de perfectionnement sportif en activités du cyclisme)	Présentation orale, suivie d'un échange avec les évaluateurs. Le candidat analyse une expérience de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de situations formatives en activités du cyclisme sur une durée de 30 minutes maximum : - Présentation orale de l'action de formation qu'il a conduite, pendant 10 minutes maximum. Le candidat justifie ses choix notamment didactiques effectués lors de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des situations formatives. - Suivi d'un échange avec les évaluateurs portant sur son action de formation ainsi que sur sa capacité à concevoir, à mettre en œuvre et à évaluer ses actions formatives en cyclisme.	1. Formateur désigné par le CNSNMM ou professionnel (de niveau 5 minimum) 2. Professionnel (de niveau 5 minimum)	- 7 septembre 2027: soutenance orale et échanges, au CNSNMM - 5 octobre 2027: rattrapage soutenance orale et échanges, au CNSNMM

UC3 et UC4C (Certification commune)	Le candidat choisi une date d'épreuve, qu'il transmet au CNSNMM au minimum 1 mois avant sa date de passage. Le candidat fournit un dossier de 10 pages maximum hors annexe (à transmettre au CNSNMM 1 semaine avant la date de l'épreuve). 1. <u>Mise en situation professionnelle suivie d'un entretien.</u> L'épreuve se compose de la conduite d'une séance d'entraînement en VTT suivie d'un entretien. La séance d'entraînement est intégrée dans un cycle de perfectionnement de 6 à 8 séances conduit au sein de la structure d'alternance auprès d'un public âgé de 15 ans et plus de niveau régional. Le jour de l'épreuve, le candidat présente aux évaluateurs le thème de la séance d'entraînement, issue du dossier susmentionné, qu'il a choisi de mettre en œuvre. Il leur remet ensuite la fiche de séance qu'il a préalablement préparée qui comprend: - une contextualisation de la séance dans le cycle du programme d'entraînement annuel du groupe de pilotes concerné ; - les éléments de mise en œuvre pédagogique et sécuritaire de la séance. Puis il conduit la séance pendant une durée comprise entre une heure et deux heures maximum. Le groupe participant à la séance est composé de quatre pilotes minimum. La séance est suivie d'un entretien de vingt minutes maximum composé : - d'un temps d'analyse et d'exposé de dix minutes maximum portant sur sa prestation. Il explique et justifie ses choix pédagogiques ; - d'un temps d'échanges de dix minutes maximum avec les évaluateurs portant sur l'analyse technique et sur les remédiations proposées. 2. <u>Analyse vidéo suivie d'un entretien:</u> Le candidat présente et analyse sur une durée de vingt minutes maximum un document vidéo d'une minute et trente secondes maximum extrait de la première séance du cycle présenté dans le dossier susmentionné. Il expose le résultat de son observation et de son analyse technico-tactique. Il propose des orientations de travail en vue de l'amélioration des résultats à l'issue de son cycle. Il est amené à proposer un plan d'action et à justifier ses choix. Cette présentation est suivie d'un entretien de vingt minutes maximum portant sur le dossier et la présentation orale du candidat.	1. Formateur désigné par le CNSNMM ou professionnel (de niveau 5 minimum) 2. Professionnel (de niveau 5 minimum)	En structure d'alternance pédagogique. De juin à septembre 2027, sur proposition des candidats
--	---	---	--

UC4C1 (Encadrer le VTT en sécurité)	Le candidat propose une démonstration de trial comprenant 2 zones de maniabilité de catégorie minimales selon le règlement open free de la Fédération française de cyclisme. Les 2 zones sont tracées par un formateur expert habilité par la FFC. Le candidat doit marquer au minimum 50 % de la totalité des points possibles sur l'ensemble des deux zones pour les hommes et 35 % de la totalité des points possibles sur l'ensemble des deux zones pour les femmes	1. Formateur désigné par le CNSNMM ou professionnel (de niveau 5 minimum) 2. Professionnel (de niveau 5 minimum)	- 11 juin 2027, au CNSNMM - Rattrapage le 8 septembre 2027, au CNSNMM
UC4C2 (Encadrer le VTT en sécurité)	Le candidat propose une démonstration chronométrée sur une piste de VTT de descente de niveau bleu ou rouge sans saut obligatoire, étalonnée par un ouvrier. La piste est proposée, tracée et ouverte par un ouvrier habilité par la FFC. Pour réussir la démonstration, le candidat dispose de deux passages pour réaliser un temps inférieur au temps de l'ouvrier le plus rapide plus 20 % pour les hommes et plus 40 % pour les femmes. Le candidat est obligatoirement équipé. L'équipement obligatoire est conforme à la norme fédérale de la FFC pour la discipline VTT de descente. Deux ouvriers sont proposés par le directeur technique national du cyclisme pour réaliser le temps de référence sur la démonstration de descente. Ce temps doit être compris entre une minute trente secondes et trois minutes. Le temps du meilleur de ces deux ouvriers est retenu comme temps de référence	1. Formateur désigné par le CNSNMM ou professionnel (de niveau 5 minimum) 2. Professionnel (de niveau 5 minimum)	- 2 juillet 2027, Métabief - Rattrapage le 8 septembre 2027, Métabief
UC4C3 (Encadrer le VTT en sécurité)	Le candidat encadre une séance de perfectionnement technique en VTT enduro d'une durée comprise entre une heure minimum et deux heures maximum pour un public de pratiquants de niveau régional minimum. Les temps de transport ne sont pas inclus dans la séance. L'épreuve se déroule sur un itinéraire enduro de niveau rouge ou équivalent selon les normes de classification technique fédérale.	1. Formateur désigné par le CNSNMM ou professionnel (de niveau 5 minimum) 2. Professionnel (de niveau 5 minimum)	- 30 juin 2027, Métabief - Rattrapage le 8 septembre 2027, Métabief